



libres ensemble



Nos représentants

Commission Administrative Paritaire (C.A.P. A)

➔ Bernard Coué

Comité Hygiène et Sécurité (CHS)

➔ Christian Grelier 06 82 22 32 24

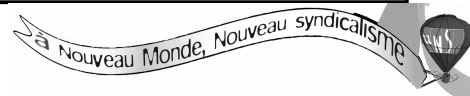
Comité Technique Paritaire (CTP)

➔ Catherine Guérin 02 40 35 06 27

➔ Dominique Pavageau 06 83 50 40 22

Comité des Œuvres Sociales (COS)

➔ Franck Olivier 06 89 87 22 26



**Les Territoriaux
d'aujourd'hui veulent
un syndicalisme d'aujourd'hui !**

UNSA Ville de Nantes / Bulletin d'adhésion		Cotisations annuelles
Nom :	Prénom :	Cat. C > 50 €
Direction :	Service :	Cat B > 75 €
Tél. bureau :	N° Portable :	Cat A > 95 €
Emploi :	Grade :	66% sont déductibles des impôts

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous



UNSA Territoriaux Ville de Nantes - 6 place de la Gare de l'Etat - CP 6 - 44276 Nantes Cedex 2
Téléphone : 02 40 35 06 27 / Télécopie : 02 40 35 06 21 / Messagerie : syndicatville-uns@mairie-nantes.fr

**Prenez le temps
de mieux nous connaître !**

L'UNSA des Territoriaux de la Ville de Nantes s'est constitué en mai 2001. Aux élections professionnelles de novembre 2001, l'UNSA a obtenu 10% des voix.

Depuis cette date, nous développons un syndicalisme basé sur le sens des responsabilités et du contrat. Présents sur le terrain, nous accompagnons les agents dans leurs revendications, dans l'examen de leurs dossiers personnels, tout en étant force de propositions dans les instances de dialogue social.

Notre syndicat est un lieu permanent d'échanges et de réflexion où chaque adhérent s'investit selon les moyens et le temps qu'il souhaite y consacrer, dans le respect de la délibération collective, base de notre autonomie.

Nous souhaitons par cette plaquette vous présenter un syndicat « **100% pas pareil** ». Le vôtre bientôt ?!

Le bureau de l'UNSA Territoriaux Ville de Nantes



Notre activité à la Ville

Nous siégeons au CTP, au CHS, à la CAP A et au COS. Nous participons également aux réunions bilatérales avec l'adjoint au personnel, aux comités de suivi sur les réorganisations de service, aux groupes de travail et aux commissions thématiques.

Nos adhérents qui le souhaitent bénéficient de décharges d'activité de service pour participer à la vie du syndicat comme le prévoit la loi. Celle-ci prévoit également des autorisations spéciales d'absences pour des réunions, des formations syndicales (12 jours/an) et la participation aux instances paritaires.

Nos grandes orientations sont définies en assemblée générale annuelle et mises en œuvre par le bureau. Celui-ci se réunit chaque premier jeudi du mois, et il est ouvert aux adhérents souhaitant s'impliquer.

Nos moyens de communication actuels sont :

- **Lettre d'info des territoriaux** : adressée tous les 3 mois à chaque agent de la Ville et du CCAS,
- **Lettre d'info aux adhérents** : informe chaque bimestre de nos positions, de l'actualité interne,
- **Tracts** : en direction de tous les agents ou ciblés par service selon les besoins.

libres ensemble

Ce que nous revendiquons

- ◆ Pérennité de l'emploi public,
- ◆ Revalorisation du pouvoir d'achat par la revalorisation du point d'indice et la prise en charge du passif des années antérieures,
- ◆ Reconstruction et revalorisation de la grille indiciaire,
- ◆ Participation de la Ville à la protection sociale,
- ◆ Respect des règles statutaires pour la nomination à date anniversaire dans les cadres d'emploi qui le permettent,
- ◆ Assouplissement des critères NBI Accueil,
- ◆ Organisation d'examen professionnels et reconnaissance de l'expérience pour favoriser la promotion interne,
- ◆ Obligation de nomination en cas de réussite à un concours (fin des reçus-collés),
- ◆ Intégration du régime indemnitaire dans le salaire.

Ville de Nantes
UNSA

Ce que nous avons obtenu

- ☞ Une revalorisation des cadres d'emploi,
- ☞ La suppression des quotas à l'intérieur d'un même cadre d'emploi et la mise en œuvre de ratios globalement plus favorables,
- ☞ Le reclassement des agents d'entretien, adjoints techniques, ATSEM et auxiliaires de puériculture en échelle 4,
- ☞ L'augmentation du chèque-déjeuner,
- ☞ La résorption des emplois à 5/10ème à la Ville et au CCAS,
- ☞ L'indemnité de police municipale à 20% au lieu de 18% et une indemnité de 40€ pour tous,
- ☞ La reconnaissance de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

L'Union Nationale des Syndicats Autonomes est une force syndicale interprofessionnelle qui syndique les salariés du privé et du public. Elle s'est créée en 1993 autour des syndicats partageant les mêmes valeurs de laïcité, de démocratie, de solidarité, de liberté, d'humanisme et de justice sociale.

L'UNSA est animée par un secrétaire national qui gère l'activité courante de l'organisation. Alain OLIVE est le secrétaire général.

Au niveau local, l'UNSA des Territoriaux de la Ville de Nantes adhère à la fédération UNSA TERRITORIAUX qui siège dans les instances nationales (CNFPT, Conseil Supérieur de la FPT...).

La représentativité

L'UNSA est représentative dans les trois fonctions publiques (Etat, hospitalière, territoriale) depuis sa constitution en 1993. Par contre, elle ne l'est pas dans le privé où le paysage syndical est figé depuis... 1966 !!

Cette situation est inadmissible car elle nous prive de moyens, de pouvoir signer des accords, d'être représentés dans les instances paritaires et de dialogue. La constitution de syndicats est même parfois empêchée par les 5 autres organisations représentatives. Suite au rejet de notre recours au Conseil d'Etat, l'UNSA a saisi la Cour Européenne de Justice.

Qu'est-ce que l'autonomie ?

L'autonomie est une valeur fondamentale de l'UNSA. Elle se conçoit comme la liberté laissée aux organisations membres du choix de leurs revendications, la gestion de leurs dossiers, la responsabilité de signer ou non des accords... Les ordres ne viennent pas d'en haut comme dans une confédération centralisée.

Cette autonomie est soumise à une obligation : le respect de la charte des valeurs de l'UNSA pour garder la cohérence et la crédibilité de l'organisation. L'Union nationale intervient sur les grands dossiers nationaux : emploi, protection sociale, défense des libertés...

Composition du bureau

- Secrétaire : Franck Olivier
- Secrétaire adjoint : Catherine Guérin, Bertrand Lesimple
- Trésorière : Mariannick Paulay
- Trésorier adjoint : Erick Travers



[Contacts]

☎ syndicatville-unsamairie-nantes.fr

📞 02 40 35 06 27
📠 02 40 35 06 21